



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 3 octobre 2022

Communication des IPS des lycées : SUD éducation saisit la CADA

Suite à une décision rendue par le Tribunal administratif de Paris le 13 juillet 2022, le ministère a été contraint de rendre publics les indices de position sociale (IPS) moyens des collèges et des écoles.

Pour SUD éducation, il était incompréhensible qu'il n'en soit pas de même pour les lycées. En particulier, la communication des IPS des lycées nous semble indispensable pour mesurer et documenter l'absurdité de la sortie des lycées de l'éducation prioritaire.

SUD éducation a donc demandé au ministre, le 1er novembre 2022, de rendre publics, selon les mêmes formes, des IPS moyens pour les sections d'enseignement général, technologique, et professionnel des lycées publics et privés sous contrat.

Ces données mettront en effet en lumière les inégalités entre établissements selon qu'ils soient publics ou privés sous contrat, et en fonction de l'IPS moyen des collèges de leur secteur. Elles sont de nature à éclairer le débat public sur le financement du secteur privé et les réseaux d'éducation prioritaire.

Le ministère n'a pas répondu dans le délai d'un mois imparti : SUD éducation a donc saisi la CADA (Commission d'attribution des documents administratifs) ce vendredi 2 décembre 2022.

Si, quel que soit l'avis de la CADA, le ministère refuse de nous communiquer les IPS des lycées, SUD éducation portera l'affaire devant les juridictions administratives.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux
Belles, 75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org

